PETITES ANNONCES.

Les personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1[illegible]

A LOUER.

A LOUER—Dans le centre du Deuxième District une chambre élégamment meublée. K. Brewer et C., Bureaux de l'Abeille, 73 rue de Chartres. 14 fév—

A LOUER, Résidence No 44 Avenue de l'Esplanade coin Chartres ; ayant double salon, belle salle à manger, cinq chambres à coucher, cuisine, eau, etc., à $50 par mois. S'adresser, M. Lion & Co., coin Ste-Anne et Decatur. 11 janv—1[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Levy Bros. & Simon vs S. Constantine.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle Orléans. No 19.535—En vertu d'un writ d'attachement et ordre de vente daté 9 février 1894, à moi adressé par l'Hon. Ernest Moré, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procederai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux dernièrement occupés par S. Constantine, défendeur en cet affaire, en No 108 rue St-Charles, entre Commercial s'ey et Poydras, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI 16me jour de février 1894 à 11 heures A. M., la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un lot de candies assorti s.—Un lot jarres pour candies.—Vitrines—Comptoirs—Etagères—Un petit coffre fort.—Un cash register, etc., d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire mentionnée ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

F. A. POIRIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
10 fév—10 13 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Constable de la Troisième Cour de Cité.

Nouvelle-Orléans, 1er février 1894. No 6.012.

Frank Forbes vs William A Thompson

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans la susdite affaire, par l'Hon. Wm. H. Seymour, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'encan le plus offrant, LUNDI, 5 mars 1894, à midi, en face de la Maison de Cour, rue Villeré, entre Seguin et Bagatelle, le Sud-Est du Premier de cette ville, la propriété ci après décrite, à savoir :

Tout le tiers indivis de l'intérêt et de la propriété du défendeur ici, d'un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le bourg Daveré, Cinquième District de la Nouvelle-Orléans, désigné comme le No 11 sur les rôles de l'assessment de ville anciennement la moitié du terrain sept carré d'ici. No deux, lequel se compte entre les rues Villeré, Patterson, Bourg et Seguin, actuellement désigné par le No dix, du dit District, les bâtisses étant aussi tel que le numéro municipal 16 de Villeré, et ont une façade de trente-et-un pieds onze et demi pouces et une ligne et demie, et une profondeur de cent dix-sept pieds un pouce et deux lignes, comme sur un plan du terrain permis par le Maire le 5 sept. soussigné et fait par Arthur Hermann, voyer, en date du 8 février 1871, étant annexé à un acte passé par devant W. H. Seymour, notaire en cette ville, le 8 mars 1892.

Conditions—Comptant.

L. C. MURPHY,
Constable de la Troisième Cour de Cité.
2 fév—2 4 11 18 25—mars 5

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Friday Culbert et Jane Culbert, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41 714—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Friday Culbert et Jane Culbert, sa femme, décédés intestats ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner l'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

14 fév—14 18 23

Succession d'Albert Kunz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35 488—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Marguerite Kuntz, femme de Prentice E. Edrington, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

10fév—10 14 18

Succession de Mme Mary Murray, femme décédée de James White.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,646—Division D—Attendu que James White a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary Murray, femme décédée de Jas. White, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

10fév—10 14 18

Succession de Byron M. Pond.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40,759—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Lizzie Condit Pond et Walter Augustus Pond, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

10 fév—10 14 18

Succession de Mme Rebekah Jane Pike.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,500—Division D—Attendu que Abigail Z. Pike, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rebekah Jane Pike, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

9fev—9 13 18

Curateur de Henry Whitney, absent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,831—Division C—Attendu que Harry D. Forsyth a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curateur dans la succession de feu Henry Whitney, absent, décédé ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

9fev—9 13 18

Succession du Rév. P. L. Thévis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 40 027—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par le Rév. J. B. Bogaerts exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

5fév—8 13 17

Succession de Michael Condran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,637—Division E—Attendu que Mme Henrietta Elwell, femme de William Elwell, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael Condran, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

9fev—9 13 18

Succession de Mme Bertha Deiler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,479—Division C—Thomas Anderson vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Thomas Anderson soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers ; qu'une réunion de dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jeff C. Wenck, Esq., notaire public, en son bureau, No 158 rue Commune, en cette ville, commençant lundi, le 26me jour de février 1894, à 10 heures A. M. ; dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises ; et que l'Inter-valle toutes procédures judiciaires soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1894.

Signé : F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

24 janv—3f au 27 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 41,556 — Division D—Frank Hempel vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Frank Hempel, soit convoquée et tenue pardevant Prof. Zengel, notaire public, à son bureau, No 49 rue Camp, en cette ville, LUNDI, le 12me jour de février 1894, à 11 heures A. M., dans le but de procéder et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1894.

N. H. RIGHTOR,
Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN Député-Greffier.

31 janv—3f au 15 fév

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 41 676—Division B—Michel Masson Jr. vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Michel Masson Jr, soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné que réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier, Esq., notaire public, en son bureau, No. 12½ rue Carondelet, en cette ville commençant le VENDREDI, 2me jour de mars 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues ; et que C. A. Scheiber, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1894.

N. H. RIGHTOR, Juge.

[Signé]

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

25 janv—3f au 1 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 41,322, Division A—Sidney A. Calongne vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de biens du pétitionnaire, Sidney A. Calongne, soit acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Prof. Deibel, notaire public, en son bureau, Masonic Building, No 87 rue St-Charles, en cette ville, commençant LUNDI, le 12me jour de février 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur tous les autres sujets qui pourraient leur être soumis, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues ; et que H. H. Bryan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 2 février 1894.

(Signé) FRED. D. KING, juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

8 fév—3 fév 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 41,485, Division E—P. Léonce Dolhonde vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire P. Léonce Dolhonde, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant O. Morel, Esq., notaire, à son bureau, No 9 rue Carondelet, en cette ville, MERCREDI, 8me jour de février 1894, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises ; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 janv-er 1894.

[Signé] GEO. H. THÉARD, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

27 janv—3f au 27 fév

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 41 479—Division C—Thomas Anderson vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Thomas Anderson soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers ; qu'une réunion de dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jeff C. Wenck, Esq., notaire public, en son bureau, No 158 rue Commune, en cette ville, commençant lundi, le 26me jour de février 1894, à 10 heures A. M. ; dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises ; et que F. N. Butler, Jr, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1894.

Signé : F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

11 jan—3f au 12 fév

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 41,453—Division A—N. Marks & Son, etc., vs. leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de biens des pétitionnaires, Isaac N. Marks & Frank S. Marks, composant l'ancienne raison sociale I. N. Marks & Son, comme membres de la dite raison sociale et individuellement, soit et est par le présent accepté par la cour au bénéfice de leurs cr-anciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant H. L. Lounis, Jr, Esq., notaire public, en son bur-au, No 49 rue Camp, en cette ville, commençant le VENDREDI, 23me jour de février 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre le personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que J. G. Hawkes, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1894.

Signé : THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

21 jan—3f au 23 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 41.554, Division E—Ordre de Cour—Charles Baldwin vs. ses Créanciers—Que la cession des biens faite par le pétitionnaire, Charles Baldwin, soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, Esq., notaire public, à son bureau, No 27 Commercial Place, en cette ville, commençant le LUNDI, 5me jour de mars 1894, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur tous les autres sujets qui pourraient leur être soumis, Attendu dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que C. A. Schreiber, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1894.

(Signé) GEO. H. THÉARD, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

16fév—3f au 5 mars

C. E. KELLS & M. VIEL
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'Office formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre redan
le ressort de leur ressorts palais artificiels.

A PARTIR
Du 1er Janvier,
MON ADRESSE
SERA :
PAUL CONRAD,
PUERTO-CORTEZ,
HONDURAS, C. A.
Aux soins de la "Central America Express",
PORT TAMPA CITY, FLORIDA, U. S. A.

AVIS AUX CREANCIERS.

Devan & Fournier vs. Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,572—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par L. W. Fournier, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

14 fév—14 18 23

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No41,634—Division D—Ordre de Cour—John A. Hubbard & Co. vs leurs créanciers—Que la cession des biens des pétitionnaires John A. Hubbard et Harris Gagne, individuellement et comme membres de la raison sociale de John A. Hubbard & Co., soit et est par le même acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. R. Kerr, Esq., notaire à son bur au No 26 rue Carondelet, en cette ville, commençant le LUNDI, 12me jour de mars 1894, à 11 heures A. M., dans le but de déterminer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Willian Voorhies, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 5 février 1894.

[Signé] F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

8 fév—3f au 30 mars

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 41 616.—Division B—Michel Masson Jr. vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Michel Masson Jr, soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier, Esq., notaire public, en son bureau, No. 12½ rue Carondelet, en cette ville commençant le VENDREDI, 2me jour de mars 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne ainsi que ses biens soient suspendues ; et que C. A. Screiber, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1894.

[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

25 janv—3f au 1 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 41,322, Division A—Sidney A. Calongne vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de biens du pétitionnaire, Sidney A. Calongne, soit acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Prof. Deibel, notaire public, en son bureau, Masonic Building, No 87 rue St-Charles, en cette ville, commençant LUNDI, le 12me jour de février 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur tous les autres sujet qui pourraient leur être soumis, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues ; et que H. H. Bryan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 2 février 1894.

(Signé) FRED. D. KING, juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

8 fév—3 fév 10

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 41,485, Division E—P. Léonce Dolhonde vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire P. Léonce Dolhonde, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant O. Morel, Esq., notaire, à son bureau, No 9 rue Carondelet, en cette ville, MERCREDI, 8me jour de février 1894, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises ; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 janv-er 1894.

[Signé] GEO. H. THÉARD, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

24 janv—3f au 26 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 41,556 — Division D—Frank Hempel vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Frank Hempel, soit convoquée et tenue pardevant Prof. Zengel, notaire public, à son bureau, No 49 rue Camp, en cette ville, LEUDI, le 15me jour de février 1894, à 11 heures A. M., dans le but de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que Willian Voorhies, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 5 février 1894.

[Signé] F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

8 fév—3f au 30 mars

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 41,479—Division C—Thomas Anderson vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Thomas Anderson soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers ; qu'une réunion de dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jeff C. Wenck, Esq., notaire public, en son bureau, No 158 rue Commune, en cette ville, commençant lundi, le 26me jour de février 1894, à 10 heures A. M. ; dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises ; et que F. N. Butler, Jr, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1894.

Signé : F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

21 jan—3f au 23 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 41.554, Division E—Ordre de Cour—Charles Baldwin vs. ses Créanciers—Que la cession des biens faite par le pétitionnaire, Charles Baldwin, soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, Esq., notaire public, à son bureau, No 27 Commercial Place, en cette ville, commençant le LUNDI, 5me jour de mars 1894, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur tous les autres sujets qui pourraient leur être soumis, Attendu dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que C. A. Schreiber, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1894.

(Signé) GEO. H. THÉARD, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

16fév—3f au 5 mars

AUCTIONS JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE en date du 13 février 1894 dans l'affaire de M. Bernio vs. E. A. Reinack, No 41,885 de la Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, je vendrai pour du comptant à l'enchère publique, le VENDREDI, 16 février 1894, à 10 heures du matin, au No 146 de la rue Gravier—Un lot de meubles et un lot de pantalons, marchandises etc.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14fév—14 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif du contenu et des installations d'un Grand Dry Goods et Etablissement de Notions,

Aux

Nos 219 et 221 rue Orléans.

Comprenant un grand lot de

Dry Goods, Flanelles, Nuns Veiling, Articles en coton, Toiles, Cotonades, Chemises et Chemises de Nuit, Calicons, Nappes, serviettes, Moustiquaires, Articles de Laine et soie, Bas coton, Manchettes, Dentelles, Rubans, Chaussettes, Couvertes, Bijouterie plaquée, Passementerie, Broderies, Linge de dessous, Aprons, Mouchoirs, Gants, Peignes, Jerseys, Parapluies, Parasols, Corsets, Stores, Nattes, Courtepointes, Rideaux, Matelas, Rideaux, Livres d'école et Cabas, Eventails, etc., etc.

Et autres Articles trop longs à énumérer et Notions, etc.

Aussi

Vitrines, Coffre-fort, Meubles de bureau,

Aussi

Qu'un lot assorti de meubles de maison

Le tout d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

J. Pollock & Co. vs. Jacob Israël.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 41.129.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, au plus offrant, LUNDI, 5 mars 1894, à midi, en face de la Maison de Cour, rue Villeré, entre Seguin et Bagatelle, le Sud-Est du Premier District de cette ville, la propriété ci après décrite, à savoir :

Tout le tiers indivis de l'intérêt et de la propriété du défendeur ici, d'un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le bourg Daveré, Cinquième District de la Nouvelle-Orléans, désigné comme le No 11 sur les rôles de l'assessment de ville anciennement la moitié du terrain sept carré d'ici. No deux, lequel se compte entre les rues Villeré, Patterson, Bourg et Seguin, actuellement désigné par le No dix, du dit District, les bâtisses étant aussi tel que le numéro municipal 16 de Villeré, et ont une façade de trente-et-un pieds onze et demi pouces et une ligne et demie, et une profondeur de cent dix-sept pieds un pouce et deux lignes, comme sur un plan du terrain permis par le Maire le 5 sept. soussigné et fait par Arthur Hermann, voyer, en date du 8 février 1871, étant annexé à un acte passé par devant W. H. Seymour, notaire en cette ville, le 8 mars 1892.

Conditions—Comptant.

L. C. MURPHY,
Constable de la Troisième Cour de Cité.
2 fév—2 4 11 18 25—mars 5

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Friday Culbert et Jane Culbert, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41 714—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Friday Culbert et Jane Culbert, sa femme, décédés intestats ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

14 fév—14 18 23

A LOUER.

A LOUER—Dans le centre du Deuxième District une chambre élégamment meublée. K. Brewer et C., Bureaux de l'Abeille, 73 rue de Chartres. 14 fév—

A LOUER, Résidence No 44 Avenue de l'Esplanade coin Chartres ; ayant double salon, belle salle à manger, cinq chambres à coucher, cuisine, eau, etc., à $50 par mois. S'adresser, M. Lion & Co., coin Ste-Anna et Decatur. 11 janv—1[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Levy Bros. & Simon vs S. Constantine.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle Orléans. No 19.535—En vertu d'un writ d'attachement et ordre de vente daté 9 février 1894, à moi adressé par l'Hon. Ernest Moré, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procederai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux dernièrement occupés par S. Constantine, défendeur en cet affaire, en No 108 rue St-Charles, entre Commercial s'ey et Poydras, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI 16me jour de février 1894 à 11 heures A. M., la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un lot de candies assorti s.—Un lot jarres pour candies.—Vitrines—Comptoirs—Etagères—Un petit coffre fort.—Un cash register, etc., d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire mentionnée ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

F. A. POIRIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
10 fév—10 13 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Constable de la Troisième Cour de Cité.

Nouvelle-Orléans, 1er février 1894. No 6.012.

Frank Forbes vs William A Thompson

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans la susdite affaire, par l'Hon. Wm. H. Seymour, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'encan le plus offrant, LUNDI, 5 mars 1894, à midi, en face de la Maison de Cour, rue Villeré, entre Seguin et Bagatelle, le Sud-Est du Premier de cette ville, la propriété ci après décrite, à savoir :

Tout le tiers indivis de l'intérêt et de la propriété du défendeur ici, d'un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le bourg Daveré, Cinquième District de la Nouvelle-Orléans, désigné comme le No 11 sur les rôles de l'assessment de ville anciennement la moitié du terrain sept carré d'ici. No deux, lequel se compte entre les rues Villeré, Patterson, Bourg et Seguin, actuellement désigné par le No dix, du dit District, les bâtisses étant aussi tel que le numéro municipal 16 de Villeré, et ont une façade de trente-et-un pieds onze et demi pouces et une ligne et demie, et une profondeur de cent dix-sept pieds un pouce et deux lignes, comme sur un plan du terrain permis par le Maire le 5 sept. soussigné et fait par Arthur Hermann, voyer, en date du 8 février 1871, étant annexé à un acte passé par devant W. H. Seymour, notaire en cette ville, le 8 mars 1892.

Conditions—Comptant.

L. C. MURPHY,
Constable de la Troisième Cour de Cité.
2 fév—2 4 11 18 25—mars 5

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Friday Culbert et Jane Culbert, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41 714—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Friday Culbert et Jane Culbert, sa femme, décédés intestats ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

14 fév—14 18 23

Succession d'Albert Kunz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35 488—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Marguerite Kuntz, femme de Prentice E. Edrington, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

10fév—10 14 18

Succession de Mme Mary Murray, femme décédée de James White.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,646—Division D—Attendu que James White a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary Murray, femme décédée de Jas. White, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

10fév—10 14 18

Succession de Byron M. Pond.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40,759—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Lizzie Condit Pond et Walter Augustus Pond, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

10 fév—10 14 18

Succession de Mme Rebekah Jane Pike.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,500—Division D—Attendu que Abigail Z. Pike, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rebekah Jane Pike, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

9fev—9 13 18

Curateur de Henry Whitney, absent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,831—Division C—Attendu que Harry D. Forsyth a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curateur dans la succession de feu Henry Whitney, absent, décédé ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

9fev—9 13 18

Succession du Rév. P. L. Thévis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 40 027—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par le Rév. J. B. Bogaerts exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.